

**RÉMUNÉRATION DES ADC****POUR GARANTIR ET PÉRENNISER LA PRIME TRACTION !**

Suite aux différentes négociations salariales, la Direction souhaite réaliser un travail sur l'ensemble des primes de travail, dont la prime traction.

La CGT a rappelé son projet qui permettra une plus juste rémunération des conducteurs.

La Direction doit désormais le prendre en compte et répondre sans tarder aux revendications.

Le système actuel de prime traction est devenu très opaque, injuste, et est totalement à la main de la Direction. Depuis plus d'un an, la Fédération CGT des cheminots porte donc un projet de « refonte » de la prime traction, notamment de sa méthode de calcul.

UNE MÉTHODE DE CALCUL OBSOLÈTE

L'éclatement de l'entreprise consécutif à la réforme ferroviaire de 2018 a rendu le système actuel obsolète et, de fait, compliqué à maintenir. À cet effet structurel, s'ajoutent les effets contextuels liés à la suppression de trains induits par la multiplication des travaux, des dysfonctionnements et aléas de production, à l'image de la dernière période estivale (indisponibilité du matériel, insuffisance d'effectifs, incendies...), ou encore par la crise sanitaire.

Par ailleurs, la baisse du trafic Fret, l'augmentation des trains TER et la mise en place des TGV entraînent de fortes disparités en termes de kilomètres parcourus, et donc de rémunération.

Le mode de calcul de la prime traction mis en place dans les années 1970 et indexé sur le nombre de kilomètres réalisés est donc inadapté, voire totalement dépassé. Il engendre une diminution de la prime traction des conducteurs.

LES PANSEMENTS NE SUFFISENT PAS

Fort de ces constats et de son projet, la CGT a mis à disposition des conducteurs une pétition que 4 200 ont signée, avant de la remettre à la direction de la Traction le 3 février 2022, dans le cadre d'un rassemblement organisé par la fédération CGT.

À l'époque, la Direction n'a pas manifesté de réelle volonté d'y répondre afin d'améliorer la rémunération des conducteurs.

S'en sont suivies ces derniers mois de nombreuses mobilisations dans les établissements. Elles ont permis d'obtenir des mesures temporaires d'augmentation des primes de traction qui ont ralenti l'hémorragie, sans la stopper.

Or, contrairement aux primes exceptionnelles, la refonte de la prime de traction revendiquée par la CGT aurait un effet bénéfique durant toute la carrière et sur le montant des futures pensions.

La Direction doit donc désormais véritablement et urgemment intégrer dans sa réflexion les propositions formulées par la CGT. Les primes de traction de l'ensemble des agents de conduite doivent être réévaluées de manière pérenne et leur niveau garanti !

LE SYSTÈME CGT : UN CALCUL PLUS JUSTE !

Ce système permet à l'ensemble des conducteurs statutaires ou contractuels de comprendre sa rémunération chaque mois.

La CGT revendique :

- une prime de base garantie qui permet de maintenir une partie de la rémunération, notamment en cas de descente de machine ;
- une prime de technicité qui reconnaît la « technicité » du métier : prime TGV, interopérabilité, grand axe... ;
- une prime de production qui reprend l'amplitude de travail, les heures en tête de train et les heures de nuit.

Enfin, il permet de remplacer « l'acompte congé » et évite ainsi de nombreux redressements négatifs en mars de l'année suivante.

Cette méthode de calcul est plus juste et reconnaît la technicité acquise durant les années de conduite. La prime de base garantie permet d'avoir le maintien d'une partie de la rémunération, notamment en cas d'inutilisés, de descente médicale... Elle est donc protectrice.

**REVENDIQUONS LA JUSTE RECONNAISSANCE
DE NOTRE MÉTIER !**

